

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la gestion des concessions cinéraires

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2025 relative à la fixation des tarifs des concessions cinéraires pour l'année 2026

Vu le document transmis par les experts directs de

Il convient d'attribuer une concession cinéraire au bénéficiaire des concessions de

Le conseil d'administration de la commune de Limoges Métropole

ANALYSE

ANALYSE 1 : L'attribution de concessions cinéraires de 925_2, relative aux concessions cinéraires, est

de nature temporaire et ne constitue pas une concession cinéraire à l'égard de la commune de Limoges

ANALYSE 2 : Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 10 ans,

pour une durée de 10 ans et jusqu'à la fin de l'année 2035.

ANALYSE 3 : La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

ANALYSE 4 : Lors d'un appel d'offres, le conseil d'administration a précédemment décidé, par une

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges

de la commune de Limoges Métropole, une décision de la commune de Limoges